

## Participation et Intéressement: Avec l'action CFDT, les salariés bénéficient des bons résultats économiques de l'année 2010 !

*Les résultats du groupe sur l'année 2010 ont été excellents grâce à l'implication de tous les salariés, même si les résultats comptables pour certaines filiales ne permettent pas de déclencher le versement de l'intéressement. Sans refaire l'historique, ni même revenir sur les raisons d'une telle situation ici et là, il est important de rappeler que de nombreux efforts ont été demandés aux salariés pour améliorer les résultats. Le bilan 2010 montre que ceux-ci ont payé sur la globalité du groupe et c'est la raison qui a conduit la CFDT à interpeller les décideurs pour obtenir une prime d'intéressement complémentaire pour que tous les salariés bénéficient d'un retour en terme de participation aux bénéfices et/ou intéressement. Notre dernier tract suite au conseil d'administration vous en a expliqué la teneur. Nous voulons par cette nouvelle expression vous informer des dividendes que VOUS allez percevoir dans les prochains mois.*

### Quelle différence entre Participation et Intéressement ?

La participation aux bénéfices (que la CFDT a revendiqué dès la filialisation) est issue d'un calcul complexe qui intègre, entre autres, le chiffre d'affaires, les investissements et les bénéfices. Grossièrement, un salarié a une participation aux bénéfices lorsqu'il y a un bénéfice (CQFD).

#### Pourquoi il n'y a pas encore d'accord de Participation à Nexter ?

Lors de la filialisation du groupe, la direction a obtenu du Ministère des Finances un report fiscal des déficits des années antérieures pour la filiale Systems. Conséquence, selon la formule légale le report fiscal aboutit à aucun versement de participation pour Systems et cela pour une durée de cinq ans. Donc jusqu'en 2012, la participation est exclue, de fait, certains salariés du groupe même si les résultats économiques sont excellents et dégagent des bénéfices importants. La CFDT a demandé chaque année l'ouverture d'une négociation sur un accord dérogatoire pour contourner cette exclusion, mais la direction est restée inflexible. A compter des résultats de 2011 et donc pour le versement de la

participation en 2012, tous les salariés du groupe pourront en bénéficier, c'est dire l'importance de l'accord de participation d'UES qui doit se négocier avant fin 2011.

#### Pourquoi tous les salariés n'ont pas un Intéressement identique ?

Cette question revient tous les ans à cette période de l'année car selon les filiales, les taux de reversement sont différents. Tout d'abord, il faut rappeler que l'intéressement repose, selon la loi, sur des critères aléatoires, donc qui peuvent varier en fonction de l'atteinte des objectifs. De plus, l'intéressement n'est possible que si les résultats économiques le permettent ( $RCAI/CA > 4\%$ ). Ensuite, l'intéressement fait l'objet d'accords par filiale et même si la CFDT a obtenu qu'un critère (représentant 20%) soit commun, les deux autres critères sont propres à chaque filiale. Cela explique en grande partie les écarts.

Enfin, l'intéressement (I) est plafonné par une formule qui prend en compte la participation (P) :  $P+I = 6\%$  de la masse salariale au maximum.

### Versements 2011 au moins égal à 2010 !

Les résultats économiques des différentes filiales permettent de verser des divi-

denes aux salariés soit par la participation, soit par l'intéressement ou encore par le supplément d'intéressement. Ainsi, et grâce à la détermination de la CFDT auprès de la direction du groupe et de l'actionnaire (Bercy), même une filiale comme Tulle qui ne déclenchait ni participation, ni intéressement, bénéficie du supplément qui, rappelons-le, est un fixe.

Le détail vous est expliqué au verso du tract et si vous souhaitez avoir plus de précisions, **la CFDT a réalisé une calculette, n'hésitez pas à nous contacter.** La CFDT vous rappelle que **l'intéressement peut être retiré directement mais il est, à ce moment là imposable et soumis à cotisations CSG et RDS, sinon vous avez le choix de le placer sur le PEE.** Pour la participation, faute d'accord, les sommes sont bloquées 8 ans sur un compte.

### Négocier les nouveaux accords en 2011 !

Les accords d'intéressement doivent être renégociés au terme des trois ans et ce, avant fin juin. La CFDT veut apporter des améliorations notamment pour les filiales du pôle équipement et permettre aux salariés de bénéficier pleinement de l'intéressement et de la participation, donc sonner la fin du P+I.

Nexter System et Nexter Training			
	% critère	Estimation somme et % salaire	Somme et % salaire brut si tous les objectifs à 100%
MOP Groupe			
18,10%	100%	881,99 €	881,99 €
Perf Eco			
27,50%	100,00%	3,60%	3,60%
Perf Délais			
904,4	100%	3,60%	3,60%
Total Intéressement :		881,99€+7,2%	881,99€+7,2%
Estimation de l'intéressement 2010			
Salaire mensuel brut	Salaire annuel brut	Intéressement 2010 CSG et CRDS déduites	% du salaire net mensuel
1 500 €	18 000 €	1 943,64 €	172,77%
3 000 €	36 000 €	3 100,19 €	137,79%
4 500 €	54 000 €	4 256,74 €	126,13%

Nexter Mechanics et Euroshelter			
Les résultats ne conduisent pas à la distribution de l'intéressement, par contre il y a une prime exceptionnelle uniforme calculée sur 1,6% de MS brute			
Salaire mensuel brut	Salaire annuel brut	Prime exceptionnelle Charges salariales déduites	% du salaire net mensuel
1 500 €	18 000 €	515,24 €	45,80%
3 000 €	36 000 €	515,24 €	22,90%
4 500 €	54 000 €	515,24 €	15,27%
Les représentants CFDT ont demandé à la direction un effort supplémentaire en augmentant sensiblement le taux servi car c'est le plus faible comparé à tout le groupe.			

OPTSys			
	% critère	Estimation somme et % salaire	Somme et % salaire brut si tous les objectifs à 100%
MOP Groupe			
13%	100%	515,45 €	618,55 €
Perf Eco			
14,00%	100,00%	1,60%	2,40%
Perf Délais			
10	100%	1,60%	2,40%
Total Intéressement :		405,91€+ 3,20%	618,55€ +4,8%
Estimation de l'intéressement 2010			
Salaire mensuel brut	Salaire annuel brut	Intéressement 2010 CSG et CRDS déduites	% du salaire net mensuel
1 500 €	18 000 €	974,01 €	86,58%
3 000 €	36 000 €	1 488,04 €	66,13%
4 500 €	54 000 €	2 002,06 €	59,32%

NBCSys			
La participation étant supérieure à la réserve d'intéressement la participation est définie ci-après à :			
7,60%			
Salaire brut mensuel	Salaire Annuel	Participation 2010 CSG et CRDS déduites (97% et 92%)	% du salaire net mensuel
1 500 €	18 000 €	1 220,80 €	108,52%
3 000 €	36 000 €	2 441,61 €	108,52%
4 500 €	54 000 €	3 662,41 €	108,52%

Nexter Munitions			
	% critère	Estimation somme et % salaire	Somme et % salaire brut si tous les objectifs à 100%
MOP Groupe			
13%	100%	467,40 €	467,40 €
Perf Eco			
21,00%	16,67%	0,99%	2,40%
Perf Délais			
158,4	100%	1,95%	2,40%
Total Intéressement :		467,40€+ 1,99%	467,40€ + 4,80%

Estimation s'il y avait eu de l'intéressement en 2010			
Salaire mensuel brut	Salaire annuel brut	Intéressement 2010 CSG et CRDS déduites	% du salaire net mensuel
1 500 €	18 000 €	889,37 €	79,05%
3 000 €	36 000 €	1 361,62 €	60,52%
4 500 €	54 000 €	1 833,88 €	54,34%

La participation étant supérieure à la réserve d'intéressement la participation est définie ci-après :			
9,30%			
Salaire brut mensuel	Salaire Annuel	Participation 2010 CSG et CRDS déduites (97% et 92%)	% du salaire net mensuel
1 500 €	18 000 €	1 493,88 €	132,79%
3 000 €	36 000 €	2 987,76 €	132,79%
4 500 €	54 000 €	4 481,63 €	132,79%

Nexter Electronics			
	% critère	Estimation somme et % salaire	Somme et % salaire brut si tous les objectifs à 100%
MOP Groupe			
13%	100%	358,38 €	551,35 €
Perf Eco			
17,45%	57,50%	0,47%	2,40%
Perf Délais			
31,7	59,75%	0,49%	2,40%
Total Intéressement :		358,38€ + 0,96%	551,35€+4,8%

Estimation de l'intéressement 2010			
Salaire mensuel brut	Salaire annuel brut	Intéressement 2010 CSG et CRDS déduites	% du salaire net mensuel
1 500 €	18 000 €	474,02 €	42,14%
3 000 €	36 000 €	628,23 €	27,92%
4 500 €	54 000 €	782,44 €	23,18%

La participation étant supérieure à la réserve d'intéressement la participation est définie ci-après :			
4,30%			
Salaire brut mensuel	Salaire Annuel	Participation 2010 CSG et CRDS déduites (97% et 92%)	% du salaire net mensuel
1 500 €	18 000 €	690,72 €	61,40%
3 000 €	36 000 €	1 381,44 €	61,40%
4 500 €	54 000 €	2 072,15 €	61,40%

Estimation intéressement et Participation sont à ajouter			
La CFDT ne comprend pas le plafonnement fait à 6% par la direction. En effet, elle aurait pu verser la totalité de l'intéressement ce qui aurait fait un total de 7% et les représentants CFDT sont intervenus en ce sens.			